

CHARTRE SGMVB 2021/2022



L'adhésion au SGMVB engage le licencié à respecter la charte et à participer à la vie du club.

Le club de basket est géré par des bénévoles. En aucun cas le club ne fournit en contrepartie du paiement de la licence une prestation de services. Le club utilise des installations mises à disposition par nouvelle commune et est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

Entraînements :

Les parents qui viennent conduire les jeunes doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur.

L'enfant est placé sous la responsabilité de l'entraîneur à partir de l'heure du début de l'entraînement jusqu'à un quart d'heure après la fin de l'entraînement.

En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir « planning ».

Pour un match en déplacement, l'horaire doit être respecté. Les déplacements sont effectués à tour de rôles par les parents.

En cas d'indisponibilité, les parents doivent inverser avec un autre parent.

Équipe :

Les éducateurs diplômés sont responsables de la composition des équipes. Ils peuvent être amenés à les modifier pour garder l'homogénéité de l'effectif.

Comportement :

Chaque licencié doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les officiels, les adversaires les partenaires ainsi que les règles de jeu. Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée.

Les parents, les joueuses et joueurs s'engagent à encourager les équipes avec FAIR PLAY.

Implication :

Chaque licencié pourra être amené à assurer une tâche au sein du club

- Arbitrage
- Tenue de table

Lorsqu'un licencié est convoqué comme arbitre, marque et chronométrateur, il doit être présent une demi-heure avant l'heure de la rencontre.

En cas d'indisponibilité la personne doit prévoir elle-même son remplacement.

Licence :

Le paiement de la cotisation est obligatoire. Aucun remboursement de la licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel. En aucun cas, les parts du Comité Départemental, de la Ligue et de la Fédération ne feront l'objet d'un remboursement.

Les stages d'arbitrage et d'encadrement technique sont entièrement pris en charge par le club.

Situation COVID :

Chaque licencié s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place dans les différents lieux de pratique.

Ce protocole est variable en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Cette charte se veut le symbole de la solidarité qui doit animer tout les membres du Club.

Chacun doit pouvoir se sentir libre d'y adhérer et de le respecter.

Il est impératif que chacun de nous se responsabilise pour une meilleure marche du club.

Nom :

Prénom :

Signature du joueur

Signature du représentant légal (si mineur)

Mise à jour le 01-06-2021